

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 10 – 01 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU SIBA**

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Justine BONNEAUD donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**ABSENT EXCUSÉ**

Joël LE FLECHER

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.5211-39 disposant que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement...».

Vous avez ainsi pu prendre connaissance de l'activité 2017 de notre Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et mesurer le champ de ses compétences et interventions au travers du rapport d'activités 2017 du SIBA qui vous a été transmis sur clé USB et qui était tenu à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier.

Les délégués de Gujan-Mestras au SIBA, qui siègent aux commissions et groupes de travail, sont à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le fonctionnement de cette institution intercommunale.

Le rapport fait l'objet d'une simple communication et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée municipale.

#### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : NON SOUMIS A UN VOTE**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
**Maire de Gujan-Mestras**



Affiché le...24 octobre 2018  
GUJAN-MESTRAS le...24 octobre 2018